

République Française  
\*\*\*\*\*  
Département de l'Aube

**DELIBERATION**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Commune de Bar-sur-Aube**  
\*\*\*\*\*  
**SEANCE DU 8 AVRIL 2026**

| Nombre de Membres   |          |                       |
|---------------------|----------|-----------------------|
| Membres en exercice | Présents | Votants               |
| 27                  | 23       | 23<br>+ 3<br>pouvoirs |

|                                      |
|--------------------------------------|
| Date de convocation<br>2 avril 2026  |
| Date de publication<br>13 avril 2026 |

L'an deux mille vingt-six, le huit avril à dix-neuf heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à l'hôtel de Ville, sous la présidence de **Philippe BORDE**, Maire.

Présents : Rui-Manuel ABRANTES, Michel AUBRY, Philippe BORDE, Anthony CARRE, Anita DANGIN, Kévin DE AMARAL, Marie-José DECHANET, Simone DEVAUX, Carine ERARD, Claudine ERARD, Nadine HERRERO, Marie-Christine JANISEK, Vincenzo NATELLA, Hugo PINTO, Emmanuel PROVIN, Régis RENARD, Véronique ROUSSEL, Jean-Baptiste SCHREINER, Eric SLANGEN, Virginie VAIRELLES, Denis VERGEOT, Serge VOILLEQUIN, Lucienne WOJTYNA.

Absent : Pierre Frédéric MAITRE.

Représentés : Evelyne BOCQUET pouvoir donné à Anita DANGIN, Serkan DANISKAN pouvoir donné à Hugo PINTO, Carmen MONNE pouvoir donné à Véronique ROUSSEL.

Madame Simone DEVAUX a été nommée secrétaire de séance.

N° de délibération : 05\_08042026

**N°05 : ELECTION DES DELEGUES APPELES A SIEGER A LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

**Rapporteur : Monsieur Philippe BORDE**

Il est proposé au conseil municipal d'élire les délégués appelés à siéger, conformément à l'article L1411-5 du Code général des collectivités territoriales.

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 5 membres titulaires élus et 5 membres suppléants par le conseil municipal en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Considérant que l'élection des membres élus de la commission d'appel d'offres doit avoir lieu à bulletin secret et qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir procéder à l'élection des cinq membres titulaires et des cinq membres suppléants de la commission d'appel d'offres, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Une liste est proposée :

Philippe Borde, président

Titulaires

Michel AUBRY  
Régis RENARD  
Claudine ERARD  
Anita DANGIN  
Denis VERGEOT

Suppléants

Serkan DANISKAN  
Eric SLANGEN  
Simone DEVAUX  
Carine ERARD  
Rui-Manuel ABRANTES

**Après avoir procédé à l'élection et à l'unanimité, sont élus membres de la commission d'appel d'offres de la ville de Bar-sur-Aube :**

**Philippe Borde, président**

**Titulaires**

**Michel AUBRY  
Régis RENARD  
Claudine ERARD  
Anita DANGIN  
Denis VERGEOT**

**Suppléants**

**Serkan DANISKAN  
Eric SLANGEN  
Simone DEVAUX  
Carine ERARD  
Rui-Manuel ABRANTES**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme au registre des délibérations  
Philippe BORDE, le Maire de Bar-sur-Aube

P 1

....., secrétaire de séance



